



DEMANDE DE LOCATION - Salle Polyvalente et matériel

Location demandée pour le _____ de ___ h 00 à ___ h 00.

OBJET DE LA MANIFESTATION : _____

NOM, prénoms ou DENOMINATION DU DEMANDEUR

ADRESSE : _____

Téléphone : _____

QUALITE : ASSOCIATION LOI 1901, COMITE D'ENTREPRISE, SOCIETE, PARTICULIER sauf extérieur

PERSONNE RESPONSABLE : _____

RESERVATION DE SALLES ET TARIFICATION (Associations subventionnées de la commune)

	Réservation	Tarifs préférentiels
Salle du haut		0 €
Chauffage salle du haut		70 €
Salle du bas		0 €
Chauffage salle du bas		130 €
Montage du podium		0 €

* Une caution est demandée pour le nettoyage de la salle (240 € pour la salle du haut et 500 € pour la salle du bas)

* Gratuité du chauffage lors de la première location durant l'année civile

RESERVATION DU MATERIEL

	Disponible	Besoins
SALLE DU HAUT		
Tables (6 à 8 personnes 183/76)	25	
Chaises	100	
Vestiaire mobile	1	
SALLE DU BAS		
Tables blanches 6 personnes dimension 183/76	50	
Tables ronde (8 personnes diamètre 150 cm)	10	
Banc en pin (4 personnes)	46	
Tables plateau gris (4 personnes)	24	
4 chariots de 50 chaises blanches pliantes	200	
Chaises coque marron	208	
Chaises coque grise	96	
Grille d'exposition grise (2m X 1m)	12	
Grille d'exposition blanche (2m X 1m)	26	
Vestiaire mobile	3	
Podium	1	

Une caution est demandée pour toute location de matériel à hauteur de 650 € ainsi qu'un chèque de caution de 400 €.

si nuisance sonore.

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE OBLIGATOIRE + CHEQUE DE CAUTION A FOURNIR DÈS ACCEPTATION DE LA DEMANDE

PRESCRIPTIONS IMPORTANTES A RESPECTER IMPERATIVEMENT LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

ETAT DES LIEUX

Le locataire doit avoir procédé avec le représentant de la commune à un état des lieux avant et après l'utilisation de la salle et ce lors de la remise/restitution des clefs.

- Il rendra les locaux, y compris le matériel, dans leur état initial,
- L'utilisateur aura procédé au nettoyage de ces locaux.

STATIONNEMENT AUTORISE place du Valladas (face à la piscine) uniquement.

STATIONNEMENT INTERDIT

- Chemin d'accès à la salle (réservé aux pompiers)
- Place de la Bascule (terrains privés)
- Le long du camping municipal (sortie de véhicules)
- Tous lieux gênants la circulation ou le passage des véhicules de secours.

SECURITE

IL EST INTERDIT de condamner ou d'obstruer toutes les sorties de secours.

Le responsable de l'association devra se conformer aux avis du responsable de la salle, des services techniques, du secrétariat de Mairie, de l'adjoint responsable et du Maire.

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES SALLES.

BRUIT

Le bruit étant une gêne importante pour les riverains, nous vous rappelons que vous louez une salle et non la rue ou les places publiques. Vous devez assumer vos responsabilités en respectant tous les règlements en matière de bruit (notamment en surveillant les enfants à l'extérieur).

NETTOYAGE ET ORDURES MENAGERES

Le nettoyage des locaux, en fin de manifestation est obligatoire (la caution sera gardée lorsque la salle sera rendue sale). **Vous devez obligatoirement débarrasser tous vos déchets, qu'ils soient ou non ménagers.** A cet effet, des bacs pour les ordures ménagères, les emballages ménagers et les bouteilles en verre sont à votre disposition à l'extérieur de la salle polyvalente (place de la Graveline). Les cartons doivent être portés dans les conteneurs situés place du Valladas.

DEGRADATIONS

Toutes dégradations tant à l'intérieur qu'aux abords de la salle polyvalente seront réparées à vos frais et retenues sur la caution ou déclarées à votre assureur en responsabilité civile.

RESPONSABILITE

Devant l'amplification des désordres constatés et du manque de discipline des personnes utilisant la salle polyvalente, toute association, entreprise ou particulier dont la responsabilité sera engagée dans un désordre (bruit, stationnement, musique trop forte, dégradations, voir vandalisme, etc....) se verra refuser toute utilisation ultérieure de façon provisoire ou définitive.

Vu et accepté le présent règlement,

Demande faite le

Le Demandeur,

ATTENTION! Toute demande non remplie correctement ou non conforme à la réalité (ex.: association réservant pour un particulier), sera systématiquement refusée et tout refus ne sera pas nécessairement motivé.



DEMANDE DE RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Location demandée pour le _____ de ___ h 00 à ___ h 00.

NOM, PRENOMS ou DENOMINATIONS et ADRESSE DU DEMANDEUR

DECISION

Votre demande de location a été :

- ACCEPTEE

- REFUSEE

Le XXX
Le Maire ou l'Adjoint responsable,

ATTENTION TRES IMPORTANT :

Votre demande d'utilisation de la salle polyvalente a été acceptée :

Vous devez impérativement être présent lors de l'état des lieux entrant et sortant.

L'état des lieux entrant se fait les vendredis à 13h30 pour la salle du haut et à 14h00 pour la salle du bas.

L'état des lieux sortant se fait les lundis à partir de 8h00.

En cas de problème ou de questionnement, merci de bien vouloir prendre directement contact avec la responsable de la salle polyvalente Marie RESSAYRE en Mairie au 04.75.90.69.40.

Les demandes tardives de matériel ou la récupération de clefs en Mairie, ne seront pas acceptées.

